



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DURABLES

Comité Local d'Information et de Concertation du dépôt pétrolier SARA de Kourou

DRIRE Antilles-Guyane

*Division environnement, énergie
et techniques industrielles*



30 janvier 2008

Comité Local d'Information et de Concertation - SARA Kourou



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DURABLES

Présentation du projet d'arrêté préfectoral de prescriptions du PPRT SARA Kourou

30 janvier 2008

Comité Local d'Information et de Concertation - SARA Kourou





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DURABLES

Comité Local d'information et de concertation

Projet d'arrêté fondé sur :

Étude des dangers du dépôt SARA Kourou, et ses compléments « PPRT »

Décret n° 2005-1130 du 7 septembre 2005 relatif aux plans de prévention des risques technologiques

Canevas de rédaction d'arrêté proposé par circulaire ministérielle du 07 novembre 2007



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DURABLES

Comité Local d'information et de concertation

Prescriptions proposées

30 janvier 2008

Comité Local d'Information et de Concertation - SARA Kourou





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DURABLES

Comité Local d'Information et de Concertation

Article 1 :

Périmètre d'étude

Comité Local d'Information et de Concertation

ANNEXE 1 : LISTE DES PHÉNOMÈNES DANGEREUX RETENUS POUR L'ÉLABORATION DU PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE DU PPR

N°	Désignation du phénomène dangereux	Classe de probabilité (1)	Type d'effet	Distance des effets létaux significatifs (en m) (1)	Distance des effets létaux (en m) (1)	Distance des effets irréversibles (en m) (1)	Distance des effets indirects par bris de vitres (en m) (1)	Cinétique (1)
CRE1 (2)	Fuite de la canalisation de réception en essence (dans le dépôt) et explosion	E	surpression	N.A	N.A	95	248	rapide
CRE4 (2)	Fuite de la canalisation de réception en essence (dans le dépôt) et UVCE dans la zone « centrale à mousse »	E	surpression	N.A	N.A	92	245	rapide
FLREP (2)	Fuite de la canalisation de réception en essence (dans le dépôt) et Flash fire le plus probable	E	thermique	187	187	206	-	rapide
FLREG (2)	Fuite de la canalisation de réception en essence (dans le dépôt) et Flash fire le plus grave	E	thermique	187	187	206	-	rapide
CEE1 (2)	Fuite de la canalisation d'expédition en essence (dans le dépôt) et explosion	E	surpression	N.A	N.A	95	248	rapide
CEE4 (2)	Fuite de la canalisation d'expédition en essence (dans le dépôt) et UVCE dans la zone « centrale à mousse »	E	surpression	N.A	N.A	92	245	rapide
FLEEP (2)	Fuite de la canalisation d'expédition en essence (dans le dépôt) et Flash fire (le plus probable)	E	thermique	187	187	206	-	rapide
FLEEG (2)	Fuite de la canalisation d'expédition en essence (dans le dépôt) et Flash fire (le plus grave)	E	thermique	187	187	206	-	rapide
APL (2)	Fuite de la canalisation en essence (hors du dépôt) et explosion	E	surpression	N.A	N.A	48	125	rapide
APLP (2)	Fuite de la canalisation en essence (hors du dépôt) et Flash fire (le plus probable)	E	thermique	66	66	73	-	rapide
APLG (2)	Fuite de la canalisation en essence (hors du dépôt) et Flash fire (le plus grave)	E	thermique	66	66	73	-	rapide
FA (2)	Rupture du flexible (appointement pétrolier) lors d'un déchargement d'essence et explosion	D	surpression	N.A	N.A	115	205	rapide
FAP (2)	Rupture du flexible (appointement pétrolier) lors d'un déchargement d'essence et flash fire (le plus probable)	D	thermique	161	161	177	-	rapide
FAG (2)	Rupture du flexible (appointement pétrolier) lors d'un déchargement d'essence et flash fire (le plus grave)	E	thermique	161	161	177	-	rapide

- (1) Probabilité, intensités, et cinétique ont été évaluées au sens de l'arrêté ministériel du 29 septembre 2005 relatif à l'évaluation et à la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique et de la gravité des conséquences des accidents potentiels dans les études de dangers des installations classées soumises à autorisation
(2) référence cf. « dossier PPR » remis le 04 septembre 2007

N.A = non atteint



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DURABLES

Comité Local d'Information et de Concertation

30 janvier 2008

Comité Local d'Information et de Concertation - SARA Kourou





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DURABLES

Comité Local d'Information et de Concertation

Article 2 :

Nature des risques pris en compte



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DURABLES

Comité Local d'Information et de Concertation

Article 3 :

Services instructeurs



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DURABLES

Comité Local d'Information et de Concertation

Article 4 :

Modalités de concertation



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DURABLES

Comité Local d'Information et de Concertation

Concertation = échange directe avec toute
personne intéressée

*(définition donnée par le guide méthodologique relatif aux
PPRT)*



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DURABLES

Comité Local d'Information et de Concertation

Formes possibles de la concertation :

Réunions, permanences, site Internet,
affichages...



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DURABLES

Comité Local d'Information et de Concertation

Propositions formulées pour la concertation:

- Documents d'élaboration du projet : tenus à la disposition du public en Mairie de Kourou
(et site Internet **DRIRE** ?)
- Recueil des observations sur un registre
(et site Internet **DRIRE** ?)
- Organisation d'une réunion publique à Kourou



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DURABLES

Comité Local d'Information et de Concertation

Article 5 :

Personnes et organismes associés



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DURABLES

Comité Local d'Information et de Concertation

Association :

Les personnes et organismes associés sont a minima:

- La commune sur le territoire de laquelle le PPRT doit s'appliquer
- Les EPCI
- Le CLIC
- L'exploitant à l'origine du risque

(article L 515-22 du code de l'environnement)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DURABLES

Comité Local d'Information et de Concertation

L'association consiste en réunions de travail organisées par les services instructeurs des PPRT



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DURABLES

Comité Local d'Information et de Concertation

Propositions formulées pour l'association :

- M. Le maire de Kourou
- La SARA
- M. Le président du conseil général
- M. Le président du conseil régional
- Le CLIC ou son représentant



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DURABLES

Comité Local d'Information et de Concertation

Propositions formulées pour l'association :

Les réunions d'association

- Présentent les études techniques
- Présentent et recueillent les différentes propositions d'orientation du plan avant enquête publique
- Déterminent les principes sur lesquels se fondent l'élaboration du projet de plan de zonage réglementaire et de règlement